



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE d'ALLONS

PROCES VERBAL
de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 09 OCTOBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le vendredi 09 octobre à 18 heures, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présents:

Claude CAUVIN ; Josiane GRIMAUD; Serge GUICHARD; Kevin IACOBBI; Patrick MAURIN ; Jean-Marie PAUTRAT; Chantal MARTEL; Régis GALFARD; Bernard AUDIER; Fabien LORENZI
Secrétaire de Séance: Jean Marie PAUTRAT.

Secrétaire de Mairie: Katia GALFARD

***Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, IACOBBI Christophe
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.***

➤ Monsieur le Maire fait état de la situation de la pandémie sur le département. Il se félicite que l'Agence Régionale de Santé (ARS) informe maintenant régulièrement les communes ce qui n'a pas toujours été le cas.

1. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil Municipal (24 août 2020)

▶ ***Aucune remarque ni modification n'ayant été présentées le compte rendu est adopté à l'unanimité par 10 voix.***

2. Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents de la commune

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil, suite à un échange avec les 3 maires adjoints, de sa volonté d'attribuer une prime exceptionnelle aux agents municipaux de la commune. Celle-ci est liée à leurs présences permanentes lors de la crise sanitaire. Il propose la somme de 250 euros.

▶ ***Le Conseil Municipal à l'unanimité soit 10 voix***
- ADOPTE la proposition de Monsieur le Maire.

(Fabien LORENZI arrivé à 18h15).

3. Délibérations sur régularisations budgétaires

Décisions Modificatrices (DM):

❖ **Objet:** **DM2 = Régularisation chapitres 67 et article personnel non titulaire**

➤ Madame Katia GALFARD, secrétaire de Mairie informe le Conseil qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux qui leur sont liés, les frais d'études et d'insertions.

Ainsi, les frais d'études (*Compte 2031*) et les frais d'insertion (*Compte 2033*) sont virés au compte d'immobilisation corporelle (*Compte 21*) ou au compte d'immobilisation en cours (*Compte 23*) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris ou lorsque les acquisitions sont effectives.

CRÉDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
67 / 678	Autres charges exceptionnelles	50,00 €
012 / 6413	Personnel non titulaire 1	300,00 €
67 / 6713	Secours et dots	1 000,00 €
	TOTAL	1 350,00 €

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
022 / 022	Dépenses imprévues	1 150,00 €
65 / 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	200,00 €
	TOTAL	1 350,00 €

Objet: **DM3 = Régularisation opération mandat 119 2019 amortissable**

COMPTES DEPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
041 / 2051 / OPFI	Concessions et droits similaires	1 777,20 €	
	TOTAL	1 777,20 €	0,00 €

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
041 / 21531 / OPFI	Réseaux d'adduction d'eau	1 777,20 €	
	TOTAL	1 777,20 €	0,00 €

❖ **Objet:** **DM4 = Intégrations aux travaux des frais d'études et d'insertions**

COMPTES DEPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
041 / 21318 / OPFI	Autres bâtiments publics	8 321,46 €	
	TOTAL	8 321,46 €	0,00 €

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
041 / 2031 / OPFI	Frais d'études	8 321,46 €	
	TOTAL	8 321,46 €	0,00 €

- ❖ **Objet: DM5 = Régularisation subvention transférable Amendes de police opération réfection rue du château**

COMPTES DEPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
13 / 1332 / OPFI	Amendes de police	4 000,00 €	
Total		4 000,00 €	0,00 €

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
13 / 1342 / 1903	Amendes de police	4 000,00 €	
	TOTAL	4 000,00 €	0,00 €

► **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 11 voix DECIDE de procéder au vote des 4 modifications comptables sur le budget de l'exercice 2020.**

4. Comité National d'Action Sociale (CNAS)

➤ Monsieur le Maire, informe le Conseil d'une réflexion sur le Comité National d'Action Sociale concernant le personnel municipal. La CCAPV souhaiterait mutualiser les cotisations afin de mieux cibler les propositions des prestations aux salariés. Pour Allons cela représente 250 euros par agent.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT demande quelle garantie pour les prestations telles : prime au mariage, prime à la naissance... Ne vaut-il pas mieux garder un cadre collectif pour les prestations sociales?

➤ Monsieur Serge GUICHARD pose le problème du risque de disparition du CNAS.

➤ Monsieur le Maire indique que pour le moment c'est une piste de réflexion. Au niveau de la CCAPV il y aura un débat sur le Social.

5. Transfert de compétences

➤ Monsieur le Maire informe que concernant l'assainissement collectif cette compétence est passée à la CCAPV. Cette dernière envisage de créer une police rurale afin de faire respecter les décisions ce qui pour les Maires est difficile.

Idem pour la collecte des déchets.

Par contre au niveau de la compétence « Gens du voyage » ce transfert n'est pas nécessaire.

► **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 11 voix, ENREGISTRE ces propositions**

6. Désignation d'un délégué

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de nommer un représentant de la commune pour les services communs de la CCAPV. Il propose Monsieur Fabien LORENZI qui connaît bien les procédures sur les permis de construire...

► **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 11 voix ACCEPTE cette proposition.**

7. Vote d'une aide financière pour les communes sinistrées des Alpes Maritimes

➤ Monsieur le Maire revient rapidement sur les conséquences de la tempête d'Alex. La reconstruction nécessitera des sommes très importantes de l'ordre de 1 ou 2 milliards. Il propose le versement d'une aide de 1000 euros.

► **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 11 voix, ACCEPTE cette proposition (Cf. DM2).**

8. Projet de coupe de bois du content

➤ **Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que le Centre National de la Propriété Foncière (CRPF) mène une campagne d'études pour la réalisation d'une coupe de bois dans le « vallon du Content».** La commune est propriétaire de parcelles et a souhaité participer à la réalisation de cette coupe de bois.

Il convient aujourd'hui de faire déposer par l'un des propriétaires une étude environnementale dite « *de cas par cas* ». La commune se propose de signer cette demande, dont le travail de réalisation est à la charge du CRPF.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir signer toutes les pièces relatives au projet de coupe.

► **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 11 voix, AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives aux études du projet de coupe.**

9. Demande de subvention au titre du FODAC Départemental 2020

Présents : IACOBBI Christophe, CAUVIN Claude, GUICHARD Serge, AUDIER Bernard, MAURIN Patrick, GRIMAUD Josiane, PAUTRAT Jean Marie, IACOBBI Kevin, MARTEL Chantal, LORENZI Fabien , GALFARD Régis

Excusé :

Absent :

Secrétaire : PAUTRAT Jean Marie

L'an deux mille vingt le neuf octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr IACOBBI Christophe, Maire

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le pont de Pra Goui a subi en novembre 2016 des dégâts sur la pile rive droite. Il rappelle qu'un devis avait été établi par l'entreprise COZZI pour un montant de travaux de 12 500€ HT. Il rappelle que l'enveloppe allouée par l'état au titre de la solidarité n'a pas permis de financer ces travaux.

Il propose de saisir l'opportunité de faire financer les travaux au titre du FODAC 2020

L'ensemble de l'opération a été chiffrée par 12500 €HT.

Ce plan de financement se décompose ainsi :

- FODAC 8750.00 €HT. (70%)
- Auto financement Commune 3750.00€ HT (30%)

► *Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

1) APPROUVE la réalisation de cette opération et son estimation financière;

2) SOLLICITE une subvention du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental d'Appui aux Communes (FODAC)

3) APPROUVE le plan de financement suivant :

-FODAC 8750.00 €HT. (70%)

-Auto financement Commune 3750.00€ HT (30%)

4) AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

10. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Présents : IACOBBI Christophe, CAUVIN Claude, GUICHARD Serge, AUDIER Bernard, MAURIN Patrick, GRIMAUD Josiane, PAUTRAT Jean Marie, IACOBBI Kevin, MARTEL Chantal, LORENZI Fabien, GALFARD Régis

Excusé :

Absent :

Secrétaire : PAUTRAT Jean Marie

Objet:

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le déneigement des rues du village pendant la viabilité hivernale ;

► *Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité ;*

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 04 novembre 2020 au 30 avril 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de déneigement de la voirie à temps non complet, uniquement les jours de chute de neige.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

11. Questions diverses

➤ Monsieur le Maire invite les Conseillers ayant participé à des commissions de la CCAPV d'en faire le compte rendu.

❖ COMMISSION "FORET"

➤ Monsieur Régis GALFARD ayant participé à la « COMMISSION FORET » indique qu'il n'y a pas eu beaucoup d'échanges et d'informations. Il y a une étude en cours sur la gestion des coupes de bois et la problématique se situe sur les problèmes de débouchés. Globalement le bois se vend entre 20 et 25 euros le mètre cube.

➤ Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à la réunion des communes forestières du 04.

❖ COMMISSION "PREVENTION, ELIMINATION ET REDUCTION DES DECHETS"

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil des 4 décisions qui lui paraissent importantes.

- Les communes qui demanderaient un changement de matériel pour les containers (par exemple pour les semi-enterrés) devront prendre en charge 50% du coût. Si c'est à l'initiative de la CCAPV c'est elle qui prendra en charge l'intégralité du financement.

- Suite à un des problèmes importants dans le « TRI BI-FLUX » (plus de 30% d'erreurs) la CCAPV va embaucher deux « ambassadeurs de tri » sur 2 ans. Ces personnes iront dans les communes faire l'information sur les bonnes règles de tri (commerçants, particuliers...). Le coût financier de ces erreurs étant très important, la diminution de ces dysfonctionnements devrait autofinancer ces 2 postes.

- La CCAPV, dans un souci d'égalité de traitement des habitants, va ouvrir le collectage des encombrants sur l'ensemble du territoire. Des propositions seront faites sur le fonctionnement de cette activité. Maintenant il est plus que recommandé d'aller porter ces encombrants dans les 7 déchetteries.

- Considérant que le traitement des bios déchets va devenir obligatoire en 2024 ou 2025, la CCAPV propose un appel à projet pour les communes. Allons avait déjà commencé à réfléchir sur cette question, en installant un petit composteur à l'entrée du village. Pour aller vers cet appel à projet, Monsieur Jean

Marie PAUTRAT précise qu'il a demandé que les services de la CCAPV et du SYDEVOM04 nous aident dans cette démarche en nous proposant d'autres actions.

Pour conclure sur ce point M. Jean Marie PAUTRAT informe le Conseil de l'évolution des coûts de traitement des ordures ménagères et des risques d'augmentations des redevances. Le collectage des gros cartons sera examiné dans une prochaine réunion.

Monsieur Jean Marie PAUTRAT profite de son intervention pour indiquer que notre secteur va bénéficier d'un « *Eco-garde/transhumance* » du Parc Naturel Régional du Verdon.

➤ Monsieur le Maire indique au Conseil que Jean Marie PAUTRAT a été élu au bureau du Parc.

➤ Monsieur Fabien LORENZI indique qu'il ne faudra pas qu'il y ait doublon avec la possible instauration d'une police rurale de la CCAPV.

❖ **COMMISSION "URBANISME LOGEMENT ET HABITAT"**

➤ Monsieur Fabien LORENZI fait état de la situation sur le Plan Local d'Urbanisme Inter Communal (PLUi). Globalement nos contre propositions ont été adoptées. La finalisation devrait se faire en septembre 2021.

➤ Monsieur le Maire indique que nous essayons un peu les plâtres car nous sommes le premier PLUi de la Région. Il s'inquiète par contre des possibles contradictions avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) ce qui provoquerait des difficultés dans la gestion de l'urbanisme.

➤ Suite à une question de Monsieur Jean Marie PAUTRAT Monsieur le Maire informe qu'il y aura une réunion publique puis une enquête publique et la transmission des demandes et DES désaccords éventuels au commissaire enquêteur.

❖ **INFORMATIONS "ENEDIS"**

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un courrier d'ENEDIS (gestion du réseau électrique). Nous allons enfin avoir une meilleure information sur les dysfonctionnements. Des numéros d'appels nous sont dédiés en cas de coupure.

❖ **REGLEMENT ET GESTION DU CIMETIERE**

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil le règlement intérieur du cimetière. Il rappelle également du premier courrier qui avait été adressé à l'ensemble des familles possédant une concession. Il n'y a pas eu beaucoup de réponses en conséquence un nouveau courrier sera adressé à l'ensemble des familles concernées en cas de non-réponse la durée de la concession sera fixée à 10 ans.

➤ Monsieur Serge GUICHARD indique que l'on va faire partir 40 courriers.

➤ Monsieur Fabien LORENZI demande que ceux-ci (si pas de remise en mains propres) soient envoyés en recommandé avec AR.

➤ Monsieur le Maire donne son accord.

❖ **ECOLE PRIMAIRE**

➤ Monsieur le Maire indique que le nouveau Directeur de l'école primaire de Saint André nous invite à une réunion. Il déplore que ce soit la première fois au moment où nous n'avons plus qu'un enfant scolarisé dans cette école.

❖ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCAPV

➤ Monsieur le Maire rappelle que tous les conseillers ont reçu ce rapport qui contient beaucoup d'informations importantes.

❖ PRESENTOIR DE MAGAZINES A LA MAIRIE

➤ Monsieur le Maire informe de la mise à disposition pour les Conseillers des différents magazines envoyés à la Mairie et disposés dans un présentoir dédié dans le deuxième hall de la mairie.

❖ INSTANCE JURIDIQUE

➤ Monsieur Régis GALFARD demande des informations sur l'action en justice concernant les fuites d'eau des canalisations du village aux hameaux.

➤ Monsieur le Maire informe que l'ensemble des mémoires des différentes parties ont été déposés. Le juge peut maintenant prendre une décision **(1)**. Les travaux à venir dépendront largement de ce jugement.

Il indique également que c'est presque **1,5 m³** d'eau qui s'échappe par heure.

(1) Dernière Info : le juge a repoussé à fin novembre la date de clôture du dépôt des dossiers.

*Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20h.*